

Le parcours de formation Initiateur fédéral - CQP Educateur de Tennis

Cursus complet sur 1 ou 2 saisons sportives

1^{ère} étape de la formation CQP Educateur de Tennis : formation d'Initiateur Fédéral

PARCOURS INITIATEUR FEDERAL UNIQUEMENT

Inscription auprès de votre Comité Départemental

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Avoir 17 ans dans l'année (candidat né en 2003 minimum)
- **Être titulaire du PSC1**
- Justifier d'un niveau de jeu équivalent à 30/2
- Produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois

PARCOURS INITIATEUR FEDERAL / CQP EDUCATEUR DE TENNIS (sur 1 ou 2 ans)

Inscription auprès de votre Comité Départemental

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Avoir 18 ans dans l'année (candidat né en 2002 minimum)
- **Être titulaire du PSC1**
- Justifier d'un niveau de jeu équivalent à 30/2
- Produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois

Programme de formation Initiateur Fédéral

- 7 journées de formation en présentiel
- 20 heures en e-learning
- Stage pratique de 30 heures en club : enseignement au public jeunes (niveaux blanc à vert) sous la responsabilité d'un tuteur

Champ d'actions/prérogatives :

- Encadrement des jeunes en séances collectives
- Statut bénévole

Evaluation des compétences lors de la dernière journée

En cas de succès, délivrance d'un diplôme

Possibilité d'accès, lors de la même saison sportive, à la deuxième étape de formation CQP ET après avis du Conseiller Sportif Territorial, et sous réserve de place disponible

2^{ème} étape de la formation CQP Educateur de Tennis : formation d'éducateur de tennis

Inscription auprès du Centre de formation de la Ligue

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Avoir 18 ans dans l'année (candidat né en 2002 minimum)
- **Être titulaire du PSC1**
- Justifier d'un niveau de jeu équivalent à 30/2
- Produire un certificat médical d'aptitude à enseigner le tennis datant de moins de 6 mois
- Avoir satisfait aux épreuves d'évaluation des compétences lors de la première phase de formation avec avis favorable du CST pour poursuivre le cursus en 1 an
- Justifier de la totalité du suivi des modules 1 et 2 en FOAD

OU

Inscription auprès du Centre de formation de la Ligue

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être titulaire du CQP AMT

Champ d'actions/prérogatives :

- Nombre d'heures en face à face pédagogique limité à 360 heures/an
- Encadrement des séances collectives d'initiation auprès de tout public, jusqu'au premier niveau de compétition (classement 40)
- Les cours individuels, l'entraînement et la formation de cadres sont exclus
- Participation aux animations du club
- Activité exercée sous l'autorité de l'employeur ; le statut de travailleur indépendant n'est pas possible
- Statut salarié (groupe 3 CCNS) ou bénévole

Programme de formation CQP Educateur de Tennis (période de février à avril)

- 7 journées de formation en présentiel
- 20 heures en e-learning
- Stage pratique de 30 heures en club : enseignement au public adultes sous la responsabilité d'un tuteur DE

Epreuves certificatives en juin/juillet

- Rapport de stage en club
- Séance pédagogique :
 - Adultes pour les titulaires de l'IF et du CQP AMT
- Entretiens

Renseignements pratiques

1^{ère} étape de formation - Initiateur Fédéral

Dates et lieux de formation

s'adresser à votre Comité Départemental

Dossier d'inscription à demander et à adresser

auprès de votre Comité Départemental

Responsabilité pédagogique

Conseiller Sportif Territorial

Renseignements Personnes ressources

Conseiller Sportif Territorial
Conseiller(ère) club

Coût de la formation et financement

Formation IF : s'adresser à votre Comité
Départemental
Formation IF + ET : s'adresser à Cécile BRASSET

2^{ème} étape de formation – CQP Educateur de Tennis

du 2 au 6 mars 2020 et les 18 et 19 avril 2020
antennes de formation d'Aubières, de Bron et de Seyssins

auprès du Centre de Formation de la Ligue :
Cécile BRASSET - cecile.brasset@fft.fr

Responsable d'antenne de formation CQP (Aubières, Bron et
Seyssins)

Antenne d'Aubières : Anthony HADALA (06 88 24 07 66)
Antenne de Bron : Bernard BOYER (06 63 90 82 39)
Antenne de Seyssins : Cédric SERRANO (06 24 06 37 92)

400€ pour les stagiaires bénévoles
840€ en cas de prise en charge par un OPCO

Informations sur notre site internet : <https://ligueauvergnerhonealpestennis.com>, Rubrique "Emploi-Formation"

Extraits du règlement Initiateur fédéral - CQP Educateur de Tennis

1^{ère} étape de la formation CQP Educateur de Tennis : formation d'Initiateur Fédéral

Article 5 – Exigences préalables à l'entrée dans le processus de qualification

- Être titulaire d'une attestation de premiers secours (PSC1) ou d'une autre qualification admise en équivalence (AFPS, BNS...) : la date d'obtention doit être absolument **antérieure au début du parcours de formation**
- Avoir 17 ans dans l'année civile pour les IF uniquement
- Avoir 17 ans au 1^{er} jour de la formation IF pour les candidats se destinant à une formation complète (IF + ET)
- Être capable de justifier d'un niveau de jeu, actuel ou passé, **équivalent au classement fédéral de 30/2**
- Être capable d'attester de sa **capacité physique à enseigner le tennis** (certificat médical de non contre indication à la pratique du tennis datant de moins de 6 mois ou d'une attestation de licence de saison sportive en cours)

Seuls les IF respectant dès le départ ces prérequis pourront candidater à la deuxième étape de formation, après avoir suivi la formation IF et satisfait à l'épreuve d'évaluation des compétences (le CST donnera son avis pour le parcours en 1 ou 2 ans, sous réserve de places disponibles)

Article 11-1 - Tutorat

- Tutorat obligatoire (3 stagiaires au maximum par tuteur)

Article 12-1 – Modalités d’organisation de la validation et modalités d’évaluation des compétences (pour les stagiaires IF et pour les stagiaires ayant validé une équivalence partielle de l’IF)

Epreuve d’évaluation des compétences en fin de parcours IF : mise en situation sur le terrain suivie d’un entretien

- Mise en situation : séance de 25 minutes d’initiation au tennis, en cours collectif jeune
- Entretien :
 - 10 minutes maximum
 - 2 évaluateurs
 - suit la mise en situation et porte sur la séance (bilan, compétences pédagogiques et relationnelles, sécurité)

Rattrapage

En cas d’échec, le comité peut organiser une session de rattrapage avec les mêmes modalités

FOAD (formation ouverte à distance)

- 20 heures
- 2 modules à valider :
 - Module 1 : à la découverte de l’éducateur tennis
 - Module 2 : mettre en oeuvre la galaxie tennis

2^{ème} étape de la formation CQP Educateur de Tennis : formation d'éducateur de tennis

Article 12-1 – Modalités d'organisation de la validation et modalités d'évaluation des compétences à l'issue de la formation éducateur de tennis

Epreuve n°1 : rapport de stage / observation au poste de travail / entretien (évaluation des blocs de compétence 1 : accueil, 3 : dynamisation, 4 : intégration et 5 : protection)

- Rapport de stage:
 - 10 pages maximum
 - présentation de la structure, du candidat et bilan du stage
 - sert de support à l'entretien mené par 2 examinateurs
- Observation au poste de travail : le responsable de la structure et le tuteur remplissent une grille d'observation qu'ils adressent au jury 15 jours avant la date de la certification. Cette grille d'observation servira de support à l'entretien de l'épreuve n°1
- Entretien
 - 20 minutes maximum
 - Conduit par 2 évaluateurs

Cette épreuve (rapport + retour du président de club et du tuteur + entretien) se déroulera lors de la deuxième phase organisée par la ligue.

Les titulaires du CQP AMT sont dispenses de cette épreuve.

Epreuve n°2 : mise en situation sur le terrain suivie d'un entretien (évaluation du bloc de compétence 2 : encadrement)

- Mise en situation : une séance de 30 minutes d'initiation au tennis en cours collectifs (adultes)
- Entretien
 - 30 minutes maximum
 - conduit par 2 évaluateurs
 - suit la mise en situation sur le terrain et porte sur :
 - la séance (bilan, compétences pédagogiques et relationnelles, sécurité)
 - un dossier réalisé par le candidat, présentant 2 programmes de 5 séances d'initiation au tennis, respectivement auprès de jeunes et d'adultes (les candidats titulaires du CQP AMT ne doivent présenter qu'un seul dossier de 5 séances d'initiation auprès des adultes).

Rattrapage

En cas d'échec, le centre de formation peut organiser une session de rattrapage avec les mêmes modalités

FOAD (formation ouverte à distance)

- 20 heures
- 2 modules à valider :
 - Module 3 : mettre en oeuvre le programme ados
 - Module 4 : attentes des pratiquants, animations, offres et services du club

Organisation du parcours de formation “Initiateur Fédéral – CQP Educateur de Tennis”						
Blocs de compétences	1ère étape de formation : inscription auprès des comités départementaux Pilotage assuré par le CST			Stage en club	Heures présentiel	FOAD
Accueil, dynamisation, intégration, protection	Période de Toussaint 2019 à janvier 2020			30 heures jeunes	15	14
Enseignement jeunes Niveaux blanc à vert	Période de toussaint 2019 à janvier 2020				35	6
Epreuves d'évaluation des compétences “initiateur fédéral” <i>Délivrance d'un diplôme FFT numéroté</i>	A l'issue de la 1ère partie du parcours				50	20
- Accès à la 2ème étape après avis favorable du CST et validation des modules 1 et 2 de la FOAD (sur une même saison sportive) - Accès direct pour les CQP AMT	2ème étape de formation : inscription auprès du Centre de formation de la ligue Pilotage assuré par le coordonnateur de l'antenne de formation			Stage en club	Heures présentiel	FOAD
	Antenne d'Aublère	Antenne de Bron	Antenne de Seyssins	30 heures adultes		
Enseignement adultes	Mars 2020	Mars 2020	Mars 2020		35	10
	Avril 2020	Avril 2020	Avril 2020		15	10
Epreuves certificatives “éducateur tennis”	Juin/juillet 2020 sur chaque antenne de formation				50	20
Volume total de la formation CQP Educateur de Tennis (200 heures)				60	100	40

<i>Présentiel + formation à distance (FOAD) + stages pratiques en club</i>	60	140
--	----	-----

